



DATE DE
CONVOCATION
8 DÉCEMBRE 2023

DATE D’AFFICHAGE
8 DÉCEMBRE 2023

NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : 21
PRESENTS : 15
VOTANTS : 19

**OBJET : DSIL 2024
AMÉNAGEMENT DE
LA PLACE JEAN
MOULIN.**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mil vingt-trois**

Le **Douze Décembre à 19 heures 00**

Le Conseil Municipal

légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique
sous la présidence de

Monsieur **de CHABANNES Jacques, Maire**

Étaient présents :

**M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS.
M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. Mme SAVEY. Mme AUBIN.
M. ROUSSILHE. M. GANTHER. Mme COLLANGE. Mme JEUNE.
Mme MINARD de CHABANNES. M. HUSSON. M. BOUTONNAT.
Mme VAZ.**

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- M. FERBOS, pouvoir à Mme QUATRESSOUS,
- M. BODIN, pouvoir à M. de CHABANNES,
- M. TALABARD, pouvoir à M. BOUCHET,
- Mme PÉRICHON,
- Mme MOUILLÈRE, pouvoir à Mme CHERVIN.

Absent :

- M. MARTIN.

Madame Marjorie VAZ a été élue Secrétaire.

Monsieur le Maire présente l'opération aménagement de la Place Jean Moulin qui consiste principalement et de manière urgente en une reprise des enrobés du parking existant et une végétalisation du site qui est actuellement très bétonné et qui ne contribue pas au confort des camping-caristes qui fréquentent cette aire.

Par ailleurs cette place est située en centre-ville et contribuera à créer un îlot de fraîcheur en Cœur de Bourg. La municipalité souhaite développer les espaces verts au cœur de son Centre-Bourg et également aménager les abords de la rivière Besbre.

Les travaux seront constitués par la réfection à neuf du revêtement du parking, la reprise ponctuelle de la structure existante, la création de trottoirs, le réaménagement global des places de stationnement, la plantation d'arbres dans les espaces verts.

Ce projet vise à améliorer le cadre de vie des habitants de Lapalisse en recréant des espaces végétalisés situés au bord de la rivière Besbre.

Ce projet est inscrit dans le contrat Petites Villes de Demain et dans le cadre de l'opération de revitalisation du territoire et concourt à développer l'aménagement du territoire.

Le montant estimatif initial des travaux est de 190 000 € HT. Aussi après analyse de la structure existante et suite au travail du cabinet d'études des évolutions des travaux ont été prises en compte amenant à une augmentation du devis estimatif à 290 000 €HT soit 100 000 € supplémentaire.

Aussi afin de financer de projet Monsieur le Maire expose qu'il serait nécessaire de déposer une demande de DSIL 2024:

Aussi le plan de financement serait défini ainsi :

RCVCB :	87 000 €
DETR 2022:	66 500 €
DSIL 2024:	78 500 €
Autofinancement :	58 000 €

Après avoir en tendu ces explications, le conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à déposer un dossier de subvention au titre de la DSIL 2024.

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Jacques de CHABANNES,
Maire de LAPALISSE

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de VICHY, le 26 DEC. 2023

Le Maire,

Publié ou Notifié

le : 13 DEC. 2023

Accusé de réception de la télétransmission
le :

